

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le projet d'extension et de rénovation de la station d'épuration des Charpillates et adaptation des infrastructures de transfert, située à La Côte Saint-André et Balbins, Champier, Commelle, Eydoche, Faramans, La Frette, Gillonay, Longechenal, Le Mottier, Nantoin, Ornacieux, Penol, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Sardieu et Semons
par Bièvre Isère Communauté

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-142-DDTSE01 du 22 mai 2018, l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 11 juin au 13 juillet 2018 - 16h30.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation ou refus au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Etienne BOISSY, retraité de la Fonction Publique, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

La Côte-St-André, jeudi 14 juin, de 10h00 à 12h00 – **Champier**, samedi 23 juin de 09h30 à 11h30

Balbins, lundi 25 juin de 16h00 à 18h00 – **Eydoche**, mardi 03 juillet de 16h00 à 18h00

La Côte-St-André, vendredi 13 juillet de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies de La Côte-St-André, Balbins, Champier et Eydoche et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact se rapportant au projet
- l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre Liers Valloire.

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : www.bievre-isere.com et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,

- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de La Côte-St-André, siège de l'enquête – 2 rue de l'hôte de Ville - BP 84 - 38260), en mentionnant « Enquête publique STEP Charpillates - à l'attention du commissaire enquêteur »,

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr jusqu'au 13 juillet 2018 – 16h30.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Bièvre Isère Communauté - 1, av. de Roland Garros - Grenoble Air Parc – 38590 St Etienne de St Geoirs. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, dans les mairies lieux de l'enquête et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr,